

<p>Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Service régional de la forêt, du bois et des énergies</p>	<p>PLAN DE RELANCE</p> <p>Volet forestier</p>	 <p>PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>
---	---	---

Conseils pour la prise en compte de la biodiversité

*Rappel : La biodiversité permet le **maintien de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers et leur résilience**, notamment face au défi du changement climatique. La biodiversité en forêt **rend ainsi de nombreux services aux forestiers** : pollinisation, décomposition du bois mort, lutte contre les pathogènes, fertilité des sols, résilience face aux aléas... Il est donc important de se préoccuper de la biodiversité en forêt, tant pour la préservation du patrimoine biologique que pour le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers.*



Contribuer à la diversité des essences : favoriser le mélange lors des travaux sylvicoles ou planter des essences diversifiées et maintenir du recru dans les plantations. Outre l'intérêt que cela présente pour la biodiversité, le fait d'avoir plusieurs essences objectif permet de diminuer les risques dans le cadre du changement climatique et des fluctuations des cours du bois (« Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »).

Conserver des arbres morts, sénescents ou porteurs de microhabitats (cavités, bois pourri, fentes, écorces décollées...) lors du renouvellement des peuplements, de préférence par îlots.

Favoriser les essences autochtones lorsqu'elles sont adaptées dans le cadre du changement climatique.

Respecter le sol, moteur de la production forestière, puits de carbone et support de biodiversité : limiter la circulation des engins dans les parcelles (pratiquer le cloisonnement d'exploitation), limiter le travail du sol notamment dans les forêts anciennes, maintenir du bois mort au sol.

Maintenir les milieux ouverts intraforestiers spécifiques : tourbières, zones humides, landes...

Eviter la destruction d'une plante ou d'un habitat rare et menacé, préserver les espèces menacées dépendantes de la gestion forestière. Des informations localisées sont disponibles grâce aux outils du projet « Les forestiers engagés pour la biodiversité », plus d'informations sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-forestiers-engages-pour-la>

Protéger les forêts anciennes : privilégier une sylviculture d'essences autochtones (avec si besoin des provenances plus adaptées d'essences locales) et éviter les travaux perturbant les sols (limiter les travaux du sol : pas de travail en plein et privilégier un travail superficiel ou la réalisation de potets travaillés ; éviter le dessouchage). Plus d'informations sur la fiche spécifique du projet « Les forestiers engagés pour la biodiversité », cf site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Les-forestiers-engages-pour-la>

NB : Cette fiche fournit des *conseils*. En cas d'espaces ou d'espèces protégées, la réglementation habituelle s'applique.